



COMMUNE DE PIERREVERT

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LES RENARDEAUX »

PROJET PÉDAGOGIQUE



2020/2021

Introduction

Cette année, ce projet s'inscrit dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, et est donc soumis, dans sa mise en œuvre, au protocole sanitaire en vigueur.

Ce projet pédagogique met en œuvre les intentions éducatives du projet éducatif et le projet éducatif de territoire de la commune de Pierrevert et définit les conditions de réalisations de l'accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs accueillis.

Il permet de donner un sens aux activités proposées.

Il va de soi que le projet pédagogique ne doit pas rester figé, il peut évoluer en cours d'année.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique permanente (animateurs, directrices adjointes et directrice).

Il concerne l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans.

Descriptif de la structure d'accueil

L'organisateur des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires est la commune de Pierrevert.

Les enfants accueillis sont essentiellement issus de la commune de Pierrevert.

Il existe 2 établissements scolaires :

- École maternelle : 117 enfants répartis en 5 classes
- École élémentaire : 250 enfants répartis en 10 classes

Les effectifs sont en progression à l'école élémentaire, en baisse par rapport à l'année dernière à l'école maternelle, on note une hausse du nombre d'enfants fréquentant les activités périscolaires et extrascolaires, notamment pour le périscolaire du soir. Concernant les mercredis, les enfants sont le plus souvent inscrits à la journée au lieu de la demi-journée + repas, les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière.

Pour tous ces accueils, du gel hydroalcoolique est mis à disposition des parents à l'entrée des locaux, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du groupe scolaire et du bâtiment écocitoyen (intérieur et extérieur). Un affichage a été mis en place. Les attroupements dans l'enceinte de ces bâtiments sont proscrits.

Accueil périscolaire du matin

- Ouverture du 1^{er} septembre 2020 au 3 juillet 2021
- Du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h20.
- Effectif prévu : 10 à 15 enfants de moins de 6 ans et 30 à 40 enfants de plus de 6 ans
- Lieu : bâtiment écocitoyen et salle de motricité pour les maternelles, accueillis désormais par les ATSEM.

Accueil périscolaire du soir

- Ouverture du 1^{er} septembre 2020 au 3 juillet 2021
- Du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h15.
- Effectif prévu : 50 à 55 enfants de moins de 6 ans et 75 à 115 enfants de plus de 6 ans (en fonction des soirs)
- Lieux : cour et plateau sportif de l'école élémentaire, bâtiment écocitoyen
- Activités : jeux sportifs, activités manuelles, droit de ne rien faire.
- Une aide aux devoirs est mise en place les lundis et jeudis de 16h30 à 18h, pour que les enfants puissent faire leurs devoirs par petits groupes avec les enseignants ; elle peut accueillir jusqu'à 36 enfants encadrés par deux enseignants et une AVS en fonction du nombre d'enfants.

Temps méridien

- Ouverture du 1^{er} septembre 2020 au 3 juillet 2021
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h20
- Une garderie gratuite est mise en place de 11h30 à 12h pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.

- Effectif prévu : 95 à 100 enfants de moins de 6 ans et 200 à 210 enfants de plus de 6 ans
- Lieux : cour et plateau sportif de l'école élémentaire, bâtiment écocitoyen, cour de l'école maternelle, réfectoire pour le temps de repas.
- Durant le temps de repas, les maternelles mangent en premier, à 11h30 pour 3 classes, à 11h40 pour les 2 autres, et sont servies à l'assiette. Du fait du protocole sanitaire, les élémentaires sont désormais servis par le personnel de cantine. Ce sont d'abord les CP/CE1 vers 11h40, puis les CE2, CM1 et CM2 viennent par groupe en fonction du nombre de places. Les CP/CE1 partent donc en activité après le repas, alors que les CE2, CM1 et CM2 y vont avant.
- Les enfants se lavent les mains au réfectoire : à 11h20 pour 3 classes de maternelle, à 11h30 pour les 2 autres classes de maternelle, puis au fur et à mesure de leur arrivée dans le réfectoire pour les élémentaires. Après le repas, les maternelles se lavent les mains au réfectoire pour une classe, dans les classes et les toilettes communes pour les 4 autres classes. Les élémentaires se lavent les mains au réfectoire ou dans les sanitaires de l'école, en fonction de l'encombrement ou non au réfectoire.
- Les élémentaires gardent leurs affaires (casquette, veste) avec eux, sur le dos de la chaise. Pour les maternelles, il ne sera pas possible de le faire, mais il n'y a pas assez de porte-manteaux, nous trouverons donc un système pour stocker les vestes par classe.
- Les activités, à l'heure de l'écriture de ce projet, n'ont pas été mises en place, car le lavage des mains prend beaucoup de temps. Des essais vont être faits dans les semaines à venir, mais du fait du lavage de mains qui doit être fait avant et après les activités, elles seront considérablement raccourcies. L'équipe d'animation travaille à des activités différentes de celles proposées habituellement.
- Deux jours par semaine (variables selon les périodes) ont lieu les activités pédagogiques complémentaires (APC) de 11h30 à 12h. Les maternelles qui y participent, 18 enfants maximum, mangent donc plus tard ces jours-là. Pour l'instant, rien n'est encore acté.
- Activités : jeux sportifs, petits jeux, activités manuelles, droit de ne rien faire.

Mercredis

- Ouverture du 2 septembre 2020 au 30 juin 2020
 - De 7h30 à 18h15 ; temps d'accueil de 7h30 à 9h30, et de 16h30 à 18h15.
 - Un petit déjeuner est proposé au réfectoire, de 8h30 à 9h.
 - Effectif maximum prévu : environ 30 enfants de moins de 6 ans et de 35 à 45 enfants de plus de 6 ans.
 - Lieux : bâtiment écocitoyen, cour et plateau sportif de l'école élémentaire, salle de motricité, dortoir de l'école maternelle, lieux extérieurs (dojo, parc municipal).
 - Les possibilités d'inscription : matin sans repas, matin avec repas, après-midi sans repas ou journée complète.
 - Une garderie gratuite est mise en place de 11h30 à 12h pour les enfants inscrits le matin sans repas.
 - Le repas a lieu à 11h30.
 - Comme pour le temps méridien, les enfants se lavent les mains avant et après le repas, et sont servis à l'assiette, du fait du protocole sanitaire en vigueur.
 - Activités dominantes : ateliers manuels, jeux extérieurs, jeux sportifs, jardinage.
 - Une réflexion est menée pour la mise en place d'un projet environnemental sur tous les temps périscolaires et extrascolaires, en collaboration avec les autres services de la commune.
- Le thème « nature et découverte » continue cette année, et est décliné aussi sur les vacances scolaires.

Petites vacances

- Ouverture aux vacances d'automne (une semaine), d'hiver (deux semaines) et de printemps (deux semaines)

Pour les enfants de 3 ans au CM2 :

- De 7h30 à 18h15 ; temps d'accueil de 7h30 à 9h30, et de 16h30 à 18h15.
- Un petit déjeuner est proposé au réfectoire, de 8h30 à 9h.
- Effectif prévu : 25 à 30 enfants de moins de 6 ans et de 35 à 40 enfants de plus de 6 ans.
- Lieux : bâtiment écocitoyen, cour et plateau sportif de l'école élémentaire, salle de motricité, dortoir de l'école maternelle, possibilité d'utiliser des locaux communaux en dehors (dojo, parc municipal).
- Activités : variables en fonction de l'équipe.
- Un carnaval sera mis en place, en collaboration avec la crèche, pendant les vacances de printemps, si le contexte sanitaire nous le permet.

- Des ateliers passerelle entre les enfants de moins de 6 ans et les enfants de la crèche, une fois par semaine, à chaque vacance, sous réserve du protocole et des conditions sanitaires.
- Le repas est pris au réfectoire, à 11h30 pour les enfants de moins de 6 ans, à 11h45 pour les enfants de plus de 6 ans.

Pour les jeunes, de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

- De 7h30 à 18h15 ; temps d'accueil de 7h30 à 9h30, et de 16h30 à 18h15.
- Effectif prévu : 16 jeunes
- Lieu : une réflexion est menée sur un lieu spécifique pour cet accueil.
- La décision a été prise de n'accueillir les jeunes qu'à partir de la 6^{ème}, afin de développer un véritable groupe de jeunes, autonomes.
- Activités dominantes : sorties (nous disposons du minibus de la commune et d'un minibus du club de foot), activités sportives, des rencontres régulières avec la salle des jeunes de Sainte-Tulle (sous réserve de la situation sanitaire), activités manuelles.
- Le repas est pris au réfectoire, à 11h45.

Vacances d'été

Pour les enfants de 3 ans au CM2 :

- Ouverture du 7 juillet 2021 au 6 août 2021
- De 7h30 à 18h15 ; temps d'accueil de 7h30 à 9h30, et de 16h30 à 18h15.
- Un petit déjeuner est proposé au réfectoire, de 8h30 à 9h.
- Effectif prévu : de 30 à 40 enfants de moins de 6 ans et de 30 à 50 enfants de plus de 6 ans en fonction des jours.
- Lieux : bâtiment écocitoyen, cour et plateau sportif de l'école élémentaire, salle de motricité, dortoir de l'école maternelle, possibilité d'utiliser des locaux communaux en dehors (dojo, parc municipal).
- Un séjour de 5 jours sera mis en place, la date est encore à fixer, et en fonction de la situation épidémique.
- Activités : variables en fonction de l'équipe.
- Le repas est pris au réfectoire, à 11h30 pour les enfants de moins de 6 ans, à 11h45 pour les enfants de plus de 6 ans.

Pour les jeunes, de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

- Ouverture du 7 juillet 2021 au 6 août 2021
- De 7h30 à 18h15 ; temps d'accueil de 7h30 à 9h30, et de 16h30 à 18h15.
- Effectif prévu : 16 jeunes
- Un séjour de 5 jours sera mis en place, la date est encore à fixer, et en fonction de la situation épidémique.
- Lieu : une réflexion est menée sur un lieu spécifique pour cet accueil.
- La décision a été prise de n'accueillir les jeunes qu'à partir de la 6^{ème}, afin de développer un véritable groupe de jeunes, autonomes.
- Activités dominantes : sorties (nous disposons du minibus de la commune et d'un minibus du club de foot), activités sportives, des rencontres régulières avec la salle des jeunes de Sainte-Tulle (sous réserve de la situation sanitaire), activités manuelles.
- Le repas est pris au réfectoire, à 11h45.

Concernant l'accueil des jeunes, une réflexion est menée pour le développer et le faire fonctionner sur la base de projets à moyen et court terme.

Locaux et transport

Bâtiment écocitoyen

Communément appelé BEC, il est composé d'une grande salle d'activités, utilisée pour les enfants de plus de 6 ans et d'une salle plus petite pour les enfants de moins de 6 ans.

Ce bâtiment dispose de sanitaires adaptés aux enfants de moins de 6 ans et aux plus grands.

Une grande salle appelée « régie » est utilisée pour stocker une partie du matériel (le plus volumineux), le reste est stocké dans le bureau de l'équipe pédagogique.

Il est régulièrement mis à disposition d'associations pierreverdantes, en dehors de notre temps d'utilisation, et également utilisé par l'école maternelle dans le cadre d'activités d'expression corporelle.

Nous allons mettre en place un système d'étiquetage des porte-manteaux côté maternelle, pour éviter le brassage des affaires et vêtements.

Côté élémentaire, le nombre de porte-manteaux est insuffisant et les locaux ne permettent pas d'en installer d'autres.

Le réfectoire

Il est composé de deux salles, une pour les enfants de maternelle, de 42 places ; une autre pour les élémentaires de 126 places.

Les maternelles étant environ 110 à manger tous les jours, les enfants les plus grands mangent dans la grande salle.

Depuis la conception de ce réfectoire, une cinquantaine d'enfants supplémentaire mangent à la cantine, le temps de repas est donc assez court pour les élémentaires, pour que tous les enfants puissent manger. Ce réfectoire est aussi utilisé pour les ateliers cuisine qui ont lieu pendant les vacances et les petits déjeuners.

École maternelle

Le dortoir est utilisé le mercredi et pendant les vacances.

Il est possible aussi, en accord avec la directrice de l'école, d'utiliser des salles de classe, en cas de pluie pendant le temps méridien, et pendant les vacances si nécessaire.

École élémentaire

Nous n'utilisons pas les salles de classe, sauf cas exceptionnel en cas de pluie si nous ne disposons pas d'autre lieu, et sous réserve de l'accord des enseignants.

Nous utilisons la cour, le préau et le plateau sportif muni de cages de football et de paniers de basketball.

Salle de motricité

C'est une salle assez grande disposant du matériel nécessaire pour des activités en lien avec la motricité. Elle est juste à côté de l'école maternelle, ce qui permet d'avoir accès rapidement aux sanitaires.

Elle est utilisée le mercredi matin et pendant les vacances dans la mesure du possible, ainsi que pour le périscolaire du matin.

Autres locaux

Nous avons accès à divers locaux communaux : dojo, salle polyvalente, stade, parc municipal. Un planning d'occupation des salles nous est transmis par la mairie en début d'année.

Transport

Pendant les vacances scolaires, une sortie est programmée le mercredi, nous utilisons alors un prestataire.

Pour les activités des jeunes, nous utilisons le minibus de la commune, ainsi que ceux du club de foot de Pierrevert/Sainte-Tulle, avec lequel la commune a signé une convention. Il est possible aussi d'en louer si nécessaire.

Nous disposons de réhausseurs si nécessaire.

Les objectifs pédagogiques

Ils seront évidemment mis en place dans le contexte épidémique actuel.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Favoriser l'épanouissement de l'enfant	Proposer des activités variées. Proposer régulièrement de nouvelles activités. Laisser place à l'imagination, à la liberté de création et à l'expérimentation. Donner la possibilité de ne rien faire.
Contribuer au bien-être de l'enfant, garantir sa sécurité physique et morale	Adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant et de son rythme. Être à l'écoute de l'enfant.
Donner à l'enfant la possibilité de vivre des situations d'autonomie	Permettre à l'enfant de choisir ses activités. Laisser l'enfant faire seul, ne pas faire à sa place, aussi bien dans les activités que dans la vie quotidienne (habillage, repas...).
Apprendre à vivre ensemble	Mettre en place des temps d'échange et de partage collectifs. Établir les règles de vie en collectivité avec les enfants.
Faciliter la vie en collectivité	Accompagner l'enfant dans ses choix. Valoriser l'enfant dans ses réalisations, ses engagements, ses paroles et ses actes. Respecter les individualités au sein du groupe, donner une place à chacun. Laisser à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur leurs envies d'activités et sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
Éveiller une conscience écologique	Favoriser l'utilisation de matériel de récupération pour les activités manuelles. Mettre en place des activités en lien avec la découverte et la protection de l'environnement. Découvrir de nouveaux espaces. Mettre en place des activités de plein air.
Développer l'accueil des 11/15 ans	Proposer des activités attractives pour cette tranche d'âge Développer la notion de projet à moyen et long terme Prendre en compte les spécificités de ce public dans le fonctionnement de l'ACM
Renforcer le lien avec les enseignants, les familles et la crèche	Être le lien entre les familles et l'école (sur le temps périscolaire). Être à l'écoute et rencontrer régulièrement les enseignants et les familles. Mettre en place des passerelles entre la crèche et l'ACM pour faciliter la transition entre ces deux structures (parents et enfants)

Le fonctionnement général

Journée type de l'accueil extrascolaire

7h30-9h30	Accueil échelonné
8h30-9h	Petit déjeuner pour les enfants qui le souhaitent
9h30-11h30	Temps d'activité
Moins de 6 ans 11h30-12h30 6-10 ans / 11-15 ans 11h45-12h30	Repas
12h30-14h Moins de 6 ans 6-10 ans / 10-15 ans	Sieste / Micro activités Temps calme / Micro activités
14h-16h	Temps d'activité
16h-16h30	Goûter
16h30-18h15	Départ échelonné

Ce type de journée est donné à titre indicatif, les temps peuvent être modulés différemment en fonction des activités, des enfants, etc.

L'accueil est un temps qui permet aux enfants d'arriver tranquillement et de faire des activités non organisées : lecture, dessin, jeux avec les copains.

C'est aussi un moment où les parents peuvent nous communiquer des informations sur l'enfant, demander ce qu'il va faire, etc.

Certains enfants ont parfois du mal avec ce moment de séparation. Il est important que les animateurs ou un membre de l'équipe de direction soient à l'écoute des familles et prennent le relais. La plupart du temps, la phase de pleurs est très courte et se termine une fois que le parent est parti.

Dans cette période particulière, chaque enfant se lave les mains en arrivant sur la structure. Les parents doivent porter le masque dès qu'ils franchissent le portail ; du gel hydroalcoolique est à leur disposition et ils ne doivent pas entrer dans les salles. Ils doivent également respecter les règles de distanciation.

Le départ est le moment où l'équipe explique aux parents comment s'est déroulée la journée et rappelle, si nécessaire, des consignes spécifiques pour le lendemain (tenue, horaire spécifique...). Mêmes consignes que pour l'accueil.

Sur ces temps de vacances, l'équipe pédagogique se doit d'être vigilante quant à l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée. Les journées sont organisées de façon à permettre à l'enfant d'avoir des moments libres, bien à lui. Se détendre, se reposer fait partie intégrante d'une journée, d'une semaine de vacances.

L'enfant a toujours la possibilité de ne rien faire ; l'équipe encadrante est présente pour l'accompagner dans ses choix d'activités et également lorsque celui-ci désire des moments de tranquillité.

Les vacances sont aussi faites pour que les fratries se retrouvent, plusieurs temps sont mis en place pour ce faire. L'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30, on se retrouve le midi pour manger et le goûter peut aussi se faire en commun.

Chez « Les Renardeaux », notre petit rituel est de mettre en place chaque vendredi après-midi un spectacle, une danse, une boum, des grands jeux, un moment festif de partage et de convivialité.

Semaine type hors vacances scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
7h30-8h20 Accueil échelonné	Temps d'activités calmes	Temps d'activités calmes	Accueil de loisirs à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas Cf. journée type de l'accueil extrascolaire	Temps d'activités calmes	Temps d'activités calmes
8h20-11h30	Temps d'école	Temps d'école		Temps d'école	Temps d'école
11h30-13h20 Temps méridien	Repas Activités sportives, d'expression corporelle, et jeux libres	Repas Activités sportives, d'expression corporelle, et jeux libres		Repas Activités sportives, d'expression corporelle, et jeux libres	Repas Activités sportives, d'expression corporelle, et jeux libres
13h20-16h30	Temps d'école	Temps d'école		Temps d'école	Temps d'école
16h30-18h15 Départ échelonné	Activités manuelles, sportives, jeux de société, jeux libres	Activités manuelles, sportives, jeux de société, jeux libres		Activités manuelles, sportives, jeux de société, jeux libres	Activités manuelles, sportives, jeux de société, jeux libres
16h30-18h	Aide aux devoirs			Aide aux devoirs	

Les activités

Les activités sont proposées et mises en place en tenant compte :

- du protocole sanitaire en vigueur
- des objectifs éducatifs et pédagogiques,
- de la durée de l'accueil (entre 1h et 10h),
- des saisons,
- des locaux à disposition,
- des envies et idées des enfants,
- du rythme des enfants,
- de l'âge des enfants,
- des événements culturels du territoire,
- des compétences spécifiques des animateurs(trices).

Les séquences d'animation peuvent avoir plusieurs formats :

- 1 à 1h45 : en périscolaire
- 15 à 30 minutes : temps méridien
- ½ journée, journée : mercredis et vacances
- plusieurs jours : séjours

Les activités proposées pendant les accueils périscolaires et extrascolaires (non exhaustives) :

Activités physiques

- grands jeux
- jeux de ballons
- jeux de relais
- initiation à divers sports (football, basketball, handball, pétanque...)

- jeux d'opposition
- projet sportif avec le stagiaire BPJEPS APT

Activités manuelles et d'expression

- réalisations créatives et décoratives à partir de matériaux de récupération
- chant
- expression théâtrale et construction de décors
- danse
- poterie

Autres activités

- grands jeux coopératifs
- échecs
- activités autour du jardinage et du recyclage
- intervenants extérieurs

Séjours

Deux séjours de 5 jours sont mis en place pendant l'été, un pour les enfants à partir de 7 ans jusqu'au CM2, un pour les collégiens.

Les objectifs spécifiques de ces séjours sont :

- découvrir une région et/ou des activités nouvelles
 - vivre à un rythme différent
 - découvrir d'autres notions de confort
 - appréhender et vivre la séparation avec la famille : objectif valable aussi pour les parents !
- Les séjours se déroulent en milieu rural ou semi rural. L'hébergement se fait en dur ou en camping, en gestion libre ou en pension complète, en fonction des structures que l'on trouve et du projet du séjour. Les activités proposées ainsi que la vie quotidienne sont adaptées en fonction de l'âge des enfants. Une réunion est organisée, dans la mesure du possible, avec les parents, avant le départ, afin de partager le projet et de pouvoir discuter du déroulement. Une liste d'affaires à emporter leur est communiquée.

L'équipe

- Une coordinatrice du pôle enfance diplômée DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) et DUT Carrières Sociales, Option Animation Sociale et Socioculturelle ; également directrice des accueils de loisirs ; à temps plein.
- Deux directrices adjointes, une diplômée BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), et une diplômée BAFD ; à temps plein.
- Des animateurs titulaires et contractuels, à temps plein ou temps partiel (de 6 à 19 selon les temps d'accueil).
- Des intervenants extérieurs (pour le temps méridien, les mercredis et les vacances), bénévoles ou associations.
- Cinq ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle), pendant le temps méridien.
- Des stagiaires peuvent également être accueillis (BAPAAT, BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance).

Les missions de la directrice de l'accueil de loisirs enfance :

- faire appliquer le protocole sanitaire en vigueur
- l'animation de l'équipe et la gestion des plannings de travail
- la formation des animateurs(trices), le suivi et la validation des animateurs(trices) stagiaires
- la gestion financière, administrative et matérielle
- les relations avec les différents partenaires
- les relations avec les familles

- assurer la sécurité physique et affective des enfants
- garantir la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à l'adjointe aux affaires scolaires
- réguler le projet, l'évaluer et le faire évoluer
- collaborer au projet éducatif et au projet éducatif de territoire

Les missions et rôle des animateurs(trices) de l'accueil de loisirs enfance :

- la participation aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan
- la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets d'activité définis par l'équipe, en respectant les consignes sanitaires
- la préparation d'activités adaptées, leur mise en place, leur rangement
- la réactivité (aléas de la météo, incident, conflit, etc.)
- l'accueil des enfants
- l'animation des différents moments de la journée
- garantir la sécurité physique et affective des enfants
- accueillir et communiquer avec les parents

Organisation du travail de l'équipe

L'équipe du mercredi se réunit une fois par semaine.

Du temps supplémentaire peut être dégagé pour préparer les vacances ou pour faire des bilans.

Les moments informels entre les différents temps sont également utilisés pour pouvoir faire des mises au point et discuter des possibles problèmes rencontrés.

La formation de l'équipe

L'équipe a la possibilité de faire des :

- formations courtes proposées par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- formations courtes proposées par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
- formations courtes sur des thématiques précises (comme le jardin avec le CPIE par exemple)
- formations BAFA et BAFD
- formations internes dispensées par la coordinatrice.

Il est possible également d'entrer dans un processus de formation plus longue, en fonction du type de contrat de travail, de la volonté de la personne, des possibilités de financement, en accord avec la commune.

Les partenaires

- Les associations et les bénévoles,
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : financement du CEJ, aides pour des projets spécifiques...
- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : formations, réglementation, pédagogie...

L'évaluation du projet

Du côté des enfants

- fréquentation des activités
- recueils de leurs avis
- propositions des enfants
- appropriation des lieux et du fonctionnement de l'accueil de loisirs par les enfants
- rendus des activités et des projets

Du côté des parents

- recueils de leurs avis
- propositions des parents
- participation bénévole

Du côté de l'équipe

- entente de l'équipe
- implication, propositions et prises d'initiatives des animateurs
- demande de formations

Du côté des partenaires

- bilans fournis par la coordinatrice
- qualité des relations
- implication des partenaires

Du côté de l'organisateur

En plus des réunions ponctuelles en cas de nécessité, organisation de réunions programmées d'échanges toutes les 7 semaines entre la Direction de l'ACM, la DGS de la Commune et l'Adjointe Enfance/Jeunesse :

- préparation administrative de la période suivante
- point sur l'organisation générale, demandes particulières, bilan de la période précédente.